

Directives d'utilisation de l'insigne de CRIEE

Janvier 2022

GÉNÉRALITÉS SUR L'INSIGNE

Les présentes directives ont été conçues afin d'aider les CRIEE autorisés à utiliser et à appliquer correctement l'insigne de CRIEE (l'insigne) dans leur matériel promotionnel et publicitaire. L'utilisation appropriée et uniforme de l'insigne renforce l'image de la profession des services-conseils en immigration, promeut la notoriété de la marque en plus de permettre aux parties prenantes et aux membres du public d'identifier facilement les titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège).

Il convient de noter que l'insigne appartient au Collège, qu'il en accorde son utilisation aux **titulaires de permis en règle** et que son utilisation n'est pas transférable. Les titulaires de permis ne peuvent pas utiliser le logo organisationnel du Collège dans leur matériel.

Évitez de commettre une action susceptible de nuire à la désignation et, par conséquent, à l'insigne. L'autorisation d'utilisation de l'insigne pourrait être révoquée si celui-ci est utilisé ou représenté de manière inappropriée.

STRUCTURE

L'insigne est composé d'un symbole et d'un mot-symbole. Le symbole consiste en une illustration évoquant une boussole qui comprend une feuille d'érable apposée sur l'icône d'un globe sur fond gris, le tout étant encerclé par un anneau divisé en quatre sections (rose des vents des CRIEE). Le mot-symbole est composé des acronymes « RISIA » et/ou « CRIEE » sous lesquels figure le nom officiel écrit en toutes lettres, en plus petits caractères.

La création graphique officielle de l'insigne existe; celle-ci est transmise aux titulaires de permis en règle. Si vous n'avez pas accès à ces fichiers, écrivez à communications@college-ic.ca. Il n'est permis de se procurer l'insigne que par les voies officielles du Collège; si l'insigne provient d'une autre source, vous n'aurez pas le droit de vous en servir. N'utilisez que les fichiers de créations graphiques numériques officielles - vous ne devez, d'aucune façon, tenter de recréer l'insigne ou de modifier la création graphique existante.

VERSIONS VARIANT SELON LA LANGUE

L'insigne est offert en quatre versions variant selon la langue : bilingue – anglais en premier, bilingue – français en premier, anglais seulement et français seulement. Utilisez la version linguistique qui convient le mieux.

Bilingue



Français seulement



Anglais seulement



COLOUR VERSIONS

Outre la version en couleur privilégiée, une version en noir et blanc de l'insigne, à utiliser seulement sur fond monochrome, est également disponible.

Bilingue

Versión positive couleur



Français seulement



Anglais seulement



Versión inversée couleur



Noir



Blanc



ZONE DE DÉGAGEMENT

Il faut garder une zone de dégagement autour de l'insigne afin de préserver l'intégrité de la désignation.

Gardez une zone de dégagement minimale autour du logo correspondant à la moitié de la hauteur des lettres de l'acronyme.



TAILLE MINIMALE

Il s'agit de la taille minimale à laquelle l'insigne peut être reproduit afin d'en assurer la lisibilité (mais ce n'est pas nécessairement la taille recommandée).



PALETTE DE COULEURS

La palette de couleurs utilisée pour l'insigne figure à droite aux fins d'impression.

PMS 485C
RGB : 218-41-28
HEX : DA291C
CMYK : 0-95-100-0

PMS 421C
RGB : 178-180-178
HEX : B2B4B2
CMYK : 28-20-20-1

PMS 1815C
RGB : 124-38-41
HEX : 7C2629
CMYK : 2-97-72-52

PMS 424C
RGB : 112-115-114
HEX : 707372
CMYK : 52-41-38-20

UTILISATIONS ET AFFICHAGE RECOMMANDÉS

L'insigne peut être utilisé par un CRIIE en règle dans les communications et le matériel liés à son rôle de soutien aux étudiants étrangers. À titre de précision, vous pouvez seulement utiliser l'insigne de CRIIE dans le cadre de votre emploi avec un établissement d'enseignement postsecondaire ou un établissement d'enseignement désigné, notamment :

- sur le site Web de l'établissement d'enseignement,
- dans les blocs de signature de courriel,
- dans LinkedIn,
- sur les cartes professionnelles,
- dans les présentations,
- dans les publications.

Si vous avez besoin de conseils quant à l'utilisation appropriée de l'insigne sur un site Web d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou d'un établissement d'enseignement désigné, écrivez à communications@college-ic.ca.

VIOLATIONS DE L'UTILISATION DE L'INSIGNE

À titre de rappel, les CRIEE sont tenus de prendre connaissance du Règlement sur l'utilisation du logo et les marques de commerce connexes et de s'y conformer.

Seule la création graphique officielle peut être utilisée, et celle-ci ne doit pas être modifiée ni recréée. Gardez une zone de dégagement autour de l'insigne et n'ajoutez pas d'autres éléments ou ne les combinez pas à l'insigne. Vous n'avez pas l'autorisation d'utiliser le logo organisationnel du Collège dans votre matériel ou vos communications.

Évitez de modifier ou d'altérer l'insigne de quelque façon que ce soit.

En voici quelques exemples :



Ne pas déformer l'insigne.



Ne pas modifier la proportion des éléments dans l'insigne.



Ne pas placer l'insigne sur des fonds complexes ou chargés.



Ne pas recolorer l'insigne.



Ne pas faire pivoter l'insigne ni l'inverser.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AT



Ne pas placer l'insigne près d'un autre logo ou nom d'entreprise.



Ne remplacer aucun élément dans l'insigne.



Ne pas appliquer d'effets infographiques à l'insigne ni aux éléments qui le composent.



Garder une zone de dégagement autour de l'insigne et ne pas ajouter d'autres éléments ou les combiner à l'insigne.



Ne pas réécrire l'acronyme ni le mot-symbole dans l'insigne.



Ne pas appliquer des degrés d'opacité ni des filtres d'image à l'insigne.



Ne pas supprimer en partie des éléments de l'insigne ni les supprimer.